

es sich um eine Sache handelt, die durchaus nichts Olympisches an sich hat.

Auf solche Weise wird das Fortschreiten des hohen olympischen Gedankens beeinträchtigt und demselben gewissermaßen geschadet, wenn er ausserhalb der Gelegenheiten, wo er sich in seiner vollen, nützlichen Art zur Vervollkommnung der Menschheit zu bewerten hat, zur Anwendung kommt.

In Deutschland wird sicher jeder denkende Mensch den Missbrauch des Wortes : olympisch von nun an zu vermeiden suchen, gehören doch die Deutschen zu den opferwilligsten und tätigsten Freunden der Bewegung der neu gegründeten Olympischen Spiele.



Les femmes aux Jeux Olympiques.

La question de l'admission des femmes aux Jeux Olympiques n'est pas réglée. Elle ne saurait l'être dans le sens négatif par le motif que l'antiquité l'avait ainsi résolue; elle ne l'est pas davantage dans le sens affirmatif du fait que des concurrentes féminines ont été acceptées pour la natation et le tennis en 1908 et 1912. L'autre jour un engagement est venu signé d'une néo-amazone qui prétendait concourir pour le Pentathlon moderne et le Comité Suédois laissé libre de se prononcer, en l'absence d'une législation fixe, a refusé cet engagement. On le voit donc, la discussion demeure ouverte.

Il est mieux qu'une décision trop prompte ne soit pas intervenue et que l'affaire ait traîné. Elle se solutionnera tout naturellement lors de ce Congrès de Paris qui donnera aux Olympiades leur physionomie définitive. Dans quel sens ? Nous n'avons pas la qualité pour le prévoir mais nous ne craignons pas, quant à nous, de prendre parti du côté négatif. Nous estimons que les Jeux Olympiques doivent être réservés aux hommes. Et d'abord, en application du proverbe fameux illustré par Musset : il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Peut-on consentir aux femmes l'accès de toutes les épreuves olympiques ? Non ?... alors pourquoi leur en permettre quelques unes et leur interdire les autres ? Et surtout sur quoi se baser

pour établir la frontière entre épreuves permises et épreuves défendues ? Il n'y a pas que des joueuses de tennis et des nageuses. Il y a aussi des escrimeuses, il y a des cavalières et, en Amérique, il y a eu des rameuses, Demain il y aura peut-être des coureuses ou même des footballeuses ? De tels sports pratiqués par des femmes constitueraient-ils donc un spectacle recommandable devant les foules qu'assemble une Olympiade ? Nous ne pensons pas qu'on puisse le prétendre.

Mais il y a un autre motif d'ordre pratique celui-là. Organiserait-on des épreuves séparées pour les femmes ou bien accepterait-on les engagements pêle-mêle sans distinction de sexe, qu'il s'agisse d'un concours individuel ou d'un concours par équipes ? Ce dernier procédé serait logique puisque le dogme de l'égalité des sexes tend à se répandre. Seulement il suppose des clubs mixtes. Il n'en existe guère à l'heure actuelle, en dehors du tennis et de la natation. Or, même avec des clubs mixtes, quatre vingt quinze fois sur cent, les éliminatoires favoriseront des hommes. Les Jeux Olympiques, ne l'oublions pas, ne sont pas des parades d'exercices physiques mais visent l'élévation ou du moins le maintien des records. *Citius, altius, fortius*. Plus vite, plus haut, plus fort, c'est la devise du Comité international et la raison d'être de tout l'olympisme. Quelles que soient les ambitions athlétiques féminines, elles ne peuvent se hausser à la prétention de l'emporter sur les hommes en courses à pied, en escrime, en équitation.... Faire intervenir ici le principe de l'égalité théorique des sexes, se serait donc se livrer à une manifestation platonique dépourvue de sens et de portée.

Reste l'autre combinaison consistant à doubler les concours d'hommes d'un concours de femmes dans les sports déclarés ouverts à celles-ci. Une petite Olympiade femelle à côté de la grande Olympiade mâle. Où serait l'intérêt ? Les organisateurs déjà surchargés, les délais déjà trop courts, les difficultés de logements et de classement déjà formidables, les frais déjà excessifs, il faudrait doubler tout cela ! Qui voudrait s'en charger ?....

Impratique, inintéressante, inesthétique, et nous ne craignons pas d'ajouter : incorrecte, telle serait à notre avis cette demi-Olympiade féminine. Ce n'est pas là notre conception des Jeux Olympiques dans lesquels nous estimons qu'on a cherché et qu'on doit continuer de chercher la réalisation de la formule que voici : l'exaltation solennelle et périodique de l'athlétisme mâle avec l'internationalisme pour base, la loyauté pour

moyen, l'art pour cadre et l'applaudissement féminin pour récompense.

Cette formule combinée de l'idéal antique et des traditions de la chevalerie est la seule saine et la seule satisfaisante. Elle s'imposera d'elle-même à l'opinion.



PARTIE OFFICIELLE.

Bulletin du Comité International Olympique.

S. M. le roi Gustave V a, selon l'usage annuel, daigné agréer le patronage de la session de 1912 que le Comité International Olympique tiendra à Stockholm au palais de la Chambre des Députés. L'ordre du jour de la session est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance de clôture du 27 mai 1911.
- Election pour le remplacement d'un membre démissionnaire.
- Rapport du Baron de Venningen au nom de la Commission de 1914.
- VI^{m^e} Olympiade.
- Congrès de Lausanne et réunion de 1913.
- Attribution de la Coupe olympique pour 1913 et propositions éventuelles pour le diplôme olympique.
- Question du Bulletin Officiel.
- Rapports des Comités nationaux.
- Question des Challenges.
- Communications du président et du bureau.
- Propositions diverses.

S. A. R. Mgr. le prince Royal de Suède a bien voulu faire connaître son intention de souhaiter en personne la bienvenue au Comité International à l'ouverture de la première séance. Le président a exprimé à S. A. R. la gratitude du Comité pour cette précieuse marque de bienveillante sympathie.

*
* * *

Les programmes du Congrès de Lausanne en quatre langues (allemand, anglais, français, italien) sont distribués à partir de cette semaine. Les commissaires sont : pour la langue française, MM. le D^f Nicaise, 3, rue Mollien, Paris et le D^f de Montet, Villa Alexandra, Vevey. — pour la langue allemande, MM. le